

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2009

N°2009/05

Présents : Mmes CORNUS, DELOURME, FROIDURE, GRANIER, IZARD, PENNEROUX, RILBA, MM. CASSAGNE, HOURCADE, DUCASSE, MARIUZZO, BEAUVILLE, BERGIA, PEYRIERES.

Procurations : M. EBENDINGER à M. MARIUZZO
M. PARRA à M. CASSAGNE

Absents : Mme NOVAU, M. NOVAU

Secrétaire de séance : Mme PENNEROUX Béatrice

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire présente Mlle Céline CASTAN qui rejoint la mairie en contrat aide à l'emploi afin d'animer l'activité ludothèque, de diriger l'accueil jeunes avec le titre de directrice et de participer aux travaux administratifs de la commune.

Mlle CASTAN est recrutée sur un poste de 35h par semaine pour un premier contrat de 6 mois avec possibilité d'être renouvelé 3 fois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

M. BEAUVILLE fait remarquer qu'il manque le paragraphe inhérent à l'adhésion de la commune à la section d'assainissement non collectif du SIVOM PAG.

Le Maire répond que cette délibération a été retirée de l'ordre du jour car l'acte administratif rédigée par le Syndicat n'avait pas reçu l'agrément de la Sous-préfecture. Le Maire précise que la nouvelle mouture est présentée à cette session.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

ECLAIRAGE PUBLIC DU PARKING DE LA MAISON PETITE ENFANCE

Le Maire indique que ces travaux sont destinés à éclairer les parkings et abords du bâtiment Petite Enfance au moyen de 5 ensembles d'éclairage pour un montant de travaux estimé à 22 180 € et une part communale au plus égale à 6 423 €.

Le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée pour rappeler quelques chiffres du coût de la réalisation de ce bâtiment.

La CAM va investir 750 000 € pour la construction du bâtiment ainsi que pour l'acquisition des mobiliers et matériels divers nécessaires au bon fonctionnement de la structure sachant que les frais de fonctionnement seront acquittés par la CAM.

Restent à la charge de la commune l'acquisition du terrain, la réalisation des parkings, VRD, éclairage public, gazon, arrosage intégré, pour un montant total de 250 000 €.

En contre partie, environ 1500 m² de terrain seront encore disponibles et pourront bénéficier du parking réalisé pour la Maison Petite Enfance.

M. PEYRIERES s'interroge de savoir qui prendra en compte les frais de fonctionnement annuel de ces activités.

Le Maire répond la CAM.

Mme GRANIER demande de quelle manière sera recruté le personnel.

Le Maire indique que le recrutement se fera en interne. Il précise que les travaux seront terminés fin décembre et que l'ouverture de la structure reste programmée pour début janvier 2010.

La réalisation de ces travaux est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

PRISE EN COMPTE DE DEUX FACTURES EN INVESTISSEMENT PAYEES EN FONCTIONNEMENT

Le Maire précise qu'au début de l'année, nous avons été dans l'obligation d'acheter du matériel pour la ludothèque alors que la section d'investissement du budget primitif 2009 n'avait pas encore été votée.

Afin de permettre ces acquisitions, les deux factures des établissements LA FEE KALI pour 163,52 € et WESCO pour 464,39 € ont été réglées en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve ce transfert à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Le Maire indique que les amortissements d'un montant de 193 € ont été mal imputés sur l'exercice 2008.

Pour corriger cette erreur sur l'exercice 2009, il faut recourir à une ouverture de crédits articulée de la manière suivante :

- en recettes : 193 € à l'article 13918 permettant d'annuler l'écriture 2008

- en dépenses : 193 € à l'article 139118 afin de reconnaître cette dépense d'ordre.

Ces ouvertures sont adoptées à l'unanimité des membres présents par l'Assemblée Délibérante.

ANNULATION DE LA DELIBERATION 2009/47 INHERENTE A LA MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE

Suite à l'envoi de la délibération n°2009/47 confirmant la majoration pour l'exercice 2010, la Direction des Services Fiscaux demande à ne plus prendre de délibération si la valeur ne change pas et de ce fait d'annuler le document n°2009/47.

Le Conseil Municipal décide d'annuler cette délibération à l'unanimité des membres présents.

ADHESION A LA SECTION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU SIVOM PAG

Le Maire fait lecture de la convention d'adhésion établie par le SIVOM PAG et approuvée par délibération du 29/09/2009.

Le Maire signale outre cette adhésion l'entrée de la commune d'Eaunes dans le secteur eau potable.

M. BEAUVILLE fait état qu'il n'est pas d'accord sur le transfert de cette compétence vers le Conseil Général.

M. le Maire précise que l'on vote pour le transfert vers le SIVOM PAG. Quant à celui du SIVOM PAG vers le Conseil Général, c'est le Syndicat qui l'adoptera ou pas.

Ce transfert est adopté à la majorité des membres présents moins un, M. BEAUVILLE s'abstenant.

VIREMENT DE CREDITS N°5 DU BUDGET PRIMITIF 2009 DE LA COMMUNE

Le Maire précise que ce virement de crédits est motivé par le fait que lors de la régénération du terrain de football, il a été constaté que certains arroseurs n'étaient plus en état de fonctionner. La remise en état du réseau est évaluée à 2 500 € non prévus à l'opération.

Le Maire propose de muter cette somme de l'opération 131 Construction salle omnisports vers l'opération 096 Régénération du terrain de football.

M. BERGIA demande si on ne pourrait pas prendre cette somme sur une autre opération car il rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à provisionner l'opération Construction de la salle polyvalente à hauteur de 400 000 € en prévision d'une décision future et donc de ne pas amputer cette opération.

Le Maire précise qu'au budget 2009, ce n'est pas 400 000 € qui ont été inscrit mais 474 825 € soit 74 825 € supplémentaires et que malgré ce moins disant de 2 500 €, cette opération reste excédentaire de plus de 72 325 € à la prévision initiale.

M. BERGIA précise que le Conseil Municipal avait pris l'engagement de ne pas toucher à cette réserve et demande que ce virement de crédit soit pris sur une autre opération.

Le Maire propose de muter ces 2 500 € de l'opération 125 Agrandissement de la Mairie. Il précise que ces travaux feront l'objet d'une facture hors marché et qu'il est compris, hors le remplacement de certains arroseurs, la fourniture et l'épandage de sable ainsi que la formation du personnel.

Le Maire précise que le terrain d'honneur sera disponible à compter du 01 mai 2010 et qu'il ne sera utilisé que pour les matchs officiels. Tous les entraînements se feront sur le terrain prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal approuve ce virement de crédits à l'unanimité des membres présents.

PASS FONCIER

Le Maire indique qu'il faut modifier la délibération n°2008/91 Dispositif Pass Foncier en modifiant le mandat à la société Lotir Plus pour le versement d'une aide non plus pour 7 lots mais pour 8 lots.

Le Conseil Municipal adopte ces modifications à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

❖ Recensement des agriculteurs

Le Maire indique qu'il faut constituer une commission qui devra opérer lors du recensement des agriculteurs courant 2010.

Après un tour de table, la commission est composée de M. CASSAGNE, Maire, M. HOURCADE, Adjoint au maire, Mme RILBA, Conseillère municipale, M. BEAUVILLE, Représentant les agriculteurs, Mme IZARD, Représentante MSA, M. D'ARCO, Secrétaire de mairie.

❖ Commentaire réunion accueil jeunes

Le Maire indique que les conseillers municipaux ont reçu le rapport suite à la réunion du 14/10/2009 inhérente au lancement de l'accueil Jeunes et demande à M. MARIUZZO d'en faire la synthèse

M. MARIUZZO indique que les travaux d'aménagement du bâtiment recevant l'association Jeunes et l'Age Heureux seront modifiés par rapport au projet initial présenté en commission de travaux.

Ces modifications portent sur la création d'un comptoir passe-plats et de la suppression de la bibliothèque. Il précise que les travaux qui devraient débutés courant décembre 2009 sont évalués à 69 998 € HT pour la salle de réunion, à 15 364 € HT pour le coin préparation des repas et à 10 360 € HT pour l'acquisition de matériel.

M. MARIUZZO indique que le Conseil Général a décidé de servir une subvention de 50% du montant HT des travaux et de l'acquisition de matériel et que l'on va présenter un dossier de demande de subvention auprès de la CAF qui peut être estimée à 25% du montant HT.

M. MARIUZZO précise que l'association a déposé les statuts et que ces derniers ont été enregistrés à la Sous-Préfecture.

Dès le compte bancaire ouvert, l'association percevra les 7 000 € inscrits au Budget Primitif 2009 qui serviront de fond de caisse pour faire la liaison entre octobre 2009 et avril 2010, date du vote du Budget.

Comme la commune prend à sa charge les frais de fluides, assurance et salaire du Directeur, la CAF versera directement à la commune une subvention annuelle de fonctionnement.

M. MARIUZZO indique que cette association fonctionnera avec un comité de pilotage (associations, foyers ruraux, commune).

Pour 2010, la subvention communale sera à hauteur de 17 000 €.

D'ici 15 jours, une nouvelle réunion sera fixée afin de rédiger la convention signée entre les 3 parties et présentée en Conseil Municipal.

❖ Elaboration de compte-rendu après chaque réunion de commission

M. BERGIA indique que le compte-rendu présenté est complet et permet aux élus de pouvoir suivre l'évolution de ce projet. Il demande que soient faits un compte-rendu à chaque réunion des diverses commissions et la mise en place d'un système d'information aux élus.

M. PEYRIERES précise que le Conseil Municipal manque d'information sur les décisions prises et sur leur application.

M. le Maire demande à M. HOURCADE de réfléchir sur un mode d'information sous forme de flash, par exemple hebdomadaire.

❖ Travaux berges de Garonne

M. BERGIA s'interroge sur l'avancée des travaux de traitement des berges de Garonne.

M. le Maire indique que la partie communale chemin du Port est traitée, par contre les autorisations d'intervention dans le domaine privé (côté village) ayant mis beaucoup de temps à nous parvenir, l'entreprise attributaire du marché a refusé de revenir prétextant un manque à gagner. Le cabinet assurant la maîtrise d'œuvre recherche une entreprise pour terminer ces travaux.

❖ Remerciements de la famille VET

Le Maire fait état des remerciements de la famille VET pour les marques de sympathie que le Conseil Municipal et le personnel communal ont témoignées lors du décès de Mme VET Marie-Thérèse.

❖ Le Maire remercie M. HOURCADE de sa carte envoyée lors de son séjour au Maroc.

❖ Prise de la compétence voirie par la CAM

Le Maire fait état de la réunion du 19/10/2009 à l'hôtel communautaire ayant pour but la prise de compétence voirie par la C.A.M.

Le Maire précise qu'il faudra intégrer le Syndicat du Pool Routier le plus rapidement possible car ces entités sont vouées à disparaître vers 2012 et que cette nouvelle compétence viendrait modifier la valeur du CIF et donc apporter des recettes supplémentaires à la C.A.M. d'environ un million d'euros par an.

La difficulté est de trouver une position moyenne qui puisse combler toutes les communes en leur laissant la possibilité de programmer leurs investissements Pool Routier.

- ❖ Insécurité des piétons sur les RD56 et 56B
Répondant à une réaction de Mme GRANIER au sujet de l'insécurité des enfants prenant le car scolaire route de Roquettes, le Maire précise qu'il a demandé voici 2 ans une étude à la DDE afin de permettre aux piétons de se déplacer le long de cette route en toute sécurité et qu'il va provoquer une nouvelle réunion avec le service du Conseil Général.
Quant au chemin de Pins, le Maire indique qu'il est à l'étude un nouvel arrêt sécurisé pour le bus scolaire au niveau de la station de refoulement.
- ❖ Problème de circulation lotissement Mesplé
Mme CORNUS signale un problème de circulation lotissement Mesplé.
M. MARIUZZO précise qu'il faudra se rendre sur les lieux afin de trouver une solution.
- ❖ Pose de barrière rue Principale à hauteur du monument aux Morts
Mme FROIDURE indique que les usagers à vélo qui viennent de l'église sortent rapidement du passage et traversent sans marquer d'arrêt rue Principale. Mme FROIDURE demande que l'on puisse remettre la barrière empêchant les vélos de jaillir sur la rue Principale.
Le Maire demande à M. DUCASSE d'étudier une solution.
- ❖ Mise en sécurité rue des Epis
M. BERGIA indique que l'ilot rue des Epis incite les véhicules à rouler sur le trottoir, cette position pouvant entraîner un accident grave avec un piéton venant en contre sens. Il propose de mettre en place deux poteaux interdisant la partie trottoir aux véhicules et de poser une signalétique. Cette solution permet la création de quatre places de parking.
M. le Maire invite M. DUCASSE à réfléchir sur cette proposition et faire réaliser les travaux.
- ❖ Problème de portillon salle polyvalente
Mme FROIDURE indique que le portillon d'accès au local se trouvant sous la tribune de la salle polyvalente est dangereux car il ne tient pas fermé.
Le Maire demande d'établir une fiche d'intervention pour les services techniques.
- ❖ Repas des anciens combattants
Le Maire indique que l'Amicale des Anciens Combattants se réunira à Saubens comme tous les ans le 25 octobre 2009.
- ❖ Préparation de la cérémonie du 11 novembre
Mme IZARD demande s'il est prévu une manifestation pour le 11 novembre.
Le Maire répond que la cérémonie au Monuments aux morts suivie d'un vin d'honneur à la mairie est programmée comme chaque année.
Il précise que les directrices de l'école ont reçu des invitations pour cette cérémonie et espère la présence d'élèves.
- ❖ Stationnement d'un cirque sur la commune
M. DUCASSE indique qu'un cirque viendra stationner pour une semaine à partir du 26/10/2009.
- ❖ Plan de transport
M. PEYRIERES demande où en est le plan de transport.
Le Maire répond que c'est la C.A.M. qui est maître d'œuvre et que le projet n'a pas eu de développement ces derniers jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.